

**Pour l'emploi des jeunes,
après le
Contrat Nouvelle Embrouille
(CNE),**

**le gouvernement
impose le
Contrat Premières Emmerdes
(CPE)**



**Avec l'UNSA,
je refuse
la précarité
pour
les jeunes !**

libres ensemble

Union Nationale des Syndicats Autonomes
21 rue Jules Ferry – 93177 Bagnolet cedex
Tél : 01 48 18 88 47 – Fax 01 48 18 88 93
courriel : jeunes@unsa.org
internet : www.unsa.org

**1ère attaque :
août 2005**

**2nde attaque :
janvier 2006**

**UNSA Refusons
la fin des CDI**

**CNE
Contrat Nouvelle
Embauche**

- contrat de travail pour les entreprises de moins de 20 salariés
- période d'essai de 2 ans
- licenciement sans motif
- indemnité = aumône
- sans préavis = contrat kleenex

L'UNSA s'est fortement opposée à ce contrat précaire.

L'UNSA dénonçait déjà les risques de sa généralisation.

**CPE
Contrat Première
Embauche**

- contrat de travail pour toutes les entreprises avec période d'essai de 2 ans
- réservé aux jeunes de moins de 26 ans
- licenciement sans motif

Pour l'UNSA, ce contrat supplémentaire ne règlera pas le chômage des jeunes.

Aucune création d'emploi !

Substitution aux CDI !

dans toutes les entreprises
et pour tous les salariés !

Le MEDEF en rêve !

**Ne laissons pas le
gouvernement faire !**

*la contre-attaque :
avec l'UNSA,
mobilisons-nous !*

